

rompus (1664-1681), mais il rejoignit la Méditerranée à l'Océan Atlantique et quintupla la valeur des riches contrées qu'il traversa. Il projeta le canal d'Orléans qui complétait celui de Briare et fut ouvert en 1692, et le canal de Bourgogne qui demeura inexécuté. Des chambres d'assurances et d'entrepôts furent établies dans plusieurs villes.

L'impulsion imprimée reçut un caractère stable et réglé, par le rétablissement du conseil de commerce qu'Henri IV avait institué et que Louis XIV présida régulièrement une fois toutes les deux semaines (1665). Une ordonnance de 1671 prescrivit l'uniformité des poids et mesures ; mais elle ne reçut pas d'application.

7. Commerce extérieur. — Le commerce extérieur était presque exclusivement entre les mains des étrangers. Les Hollandais, avec leurs 16.000 vaisseaux marchands, venaient dans nos ports apporter les produits extérieurs et enlever nos productions diverses, soieries, vins, eaux-de-vie, etc. Les Anglais commençaient à rivaliser avec eux ; mais la France ne prenait à ce mouvement qu'une part très insignifiante. Colbert constatait que sur 25.000 navires entretenus par les peuples d'Europe, la France n'en avait que 500 ou 600 au plus. Il fallait faire cesser cette regrettable infériorité.

Déjà en 1659, Fouquet avait imposé un droit de cinquante sous par tonneau pour chaque bâtiment étranger qui entraient dans nos ports ou en sortait. Colbert le conserva et accorda des faveurs pécuniaires aux bâtiments français aussi bien pour l'exportation que pour l'importation. Il encouragea la construction des navires par des primes considérables de quatre à six livres par tonneau ; des chantiers maritimes furent établis à Brest, à Dunkerque, à Toulon et à Rochefort. Il érigea Dunkerque, Bayonne et Marseille en ports francs, afin d'y attirer de nombreux arrivages, et ferma nos colonies aux vaisseaux étrangers. Une ordonnance 1669 déclara que le commerce maritime ne dérogeait pas à la noblesse. Des traités de commerce furent signés

Le conseil de commerce.

Supériorité des marines marchandes de l'Angleterre et de la Hollande.

La prime de Fouquet.

Les ports francs.